



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modification des modalités d'accès aux IEP

Question écrite n° 38810

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les modalités d'accès aux instituts d'études politiques (IEP). En effet, en raison de la crise sanitaire, les concours n'ont pu se dérouler en 2020. Durant toute cette année 2020-2021, il a été dit aux élèves et étudiants en classe préparatoire que l'admission se ferait sur concours. Or, six semaines avant la tenue du concours, ils ont été informés qu'ils seraient annulés et que l'admission se ferait quasi exclusivement sur dossier. Ce changement des règles du jeu ne manque pas de troubler et d'inquiéter les préparationnaires qui en pâtissent fortement alors qu'ils ont fait le choix d'intégrer une « prépa » en vue du concours, qui n'aura finalement pas lieu. Ils regrettent que leur investissement et leurs efforts fournis au cours de cette année ne puissent être reconnus. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser ce qu'elle entend mettre en œuvre pour éviter toute distorsion de concurrence et lever les doutes et inquiétudes de ces étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38810

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4014

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)